



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Politique énergétique

Question au Gouvernement n° 551

#### Texte de la question

#### POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

**Mme la présidente** . Je suis heureuse de souhaiter la bienvenue dans cet hémicycle à M. Julien Brugerolles, qui est devenu aujourd'hui député de la cinquième circonscription du Puy-de-Dôme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR ainsi que sur plusieurs bancs des groupes EPR, LFI-NFP, SOC, DR, EcoS, Dem, HOR et LIOT.*) Je lui donne la parole.

**M. Julien Brugerolles** . Je vous remercie pour ces mots de bienvenue.

Où va la politique énergétique de notre pays ? Mise à l'écart de la représentation nationale sur la définition de la programmation pluriannuelle de l'énergie, fin du dispositif Arenh au 1er janvier 2026, menaces de la Commission européenne et de l'Autorité de la concurrence sur l'avenir des tarifs réglementés, limogeage du PDG d'EDF sous la pression des industriels électro-intensifs : vous conviendrez, monsieur le ministre de l'industrie et de l'énergie, que la plus grande opacité règne sur les choix énergétiques qui seront ceux de notre pays dans les mois à venir.

Les incertitudes sont encore plus grandes quant à l'avenir de notre système électrique. N'est-il pourtant pas l'outil le plus fondamental à l'accélération de la décarbonation et à la réindustrialisation ?

**M. Emmanuel Maurel** . Il a raison !

**M. Julien Brugerolles** . Comme partout en France ces dernières années, les artisans, PME et communes de ma circonscription du Puy-de-Dôme ont souvent payé très cher l'envolée du prix de l'électricité. Ils s'interrogent sur la conduite qu'il convient de tenir aujourd'hui. Notre pays a besoin d'un cap clair pour construire son avenir énergétique.

Nous savons pourtant ce qui fonctionne – très bien et dans l'intérêt de tous : un grand service public de l'électricité construit autour d'EDF, avec des prix réglementés (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR – Mme Christine Pirès Beaune applaudit également*), accessibles à tous, basés sur les coûts nationaux – j'y insiste – de production et d'acheminement de l'électricité. C'est la seule voie qui nous permettra de sortir de l'instabilité actuelle, de rassurer les entreprises, les collectivités publiques mais aussi les familles de notre pays et de sécuriser à long terme les investissements nécessaires à la production d'une électricité décarbonée.

Êtes-vous prêt à vous y engager ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur quelques bancs du groupe SOC.*)

**Mme la présidente** . La parole est à M. le ministre chargé de l'industrie et de l'énergie.

**M. Marc Ferracci**, ministre chargé de l'industrie et de l'énergie . Permettez-moi de vous souhaiter moi aussi la

bienvenue dans vos fonctions de député. Vous succédez à un président de groupe qui a marqué l'histoire de cet hémicycle.

Les sujets sur lesquels vous m'interrogez sont essentiels à l'avenir énergétique de notre pays. Ils mériteraient un débat et j'espère que nous l'aurons prochainement.

Nous avons constamment soutenu les tarifs réglementés de l'électricité – y compris face à la Commission européenne à laquelle, il y a quelques semaines, j'ai adressé un rapport donnant tous les arguments nécessaires à leur maintien. Nous y sommes attachés, et nous avons étendu, depuis le 1er février 2025, le bénéfice de ces tarifs aux petites entreprises.

S'agissant des industriels, particulièrement de ceux qui sont exposés à la concurrence internationale, nous avons signé avec EDF, en novembre 2023, un accord prévoyant un cadre leur permettant de bénéficier d'une électricité à des prix compétitifs, grâce à notre parc nucléaire historique. (*Mme Perrine Goulet s'exclame.*) Nous attendons l'aboutissement des négociations, avant le 1er janvier 2026. Cet accord prévoit qu'EDF reverse à tous les consommateurs – ménages comme entreprises – une partie des tarifs de revente lorsque les prix de l'électricité sont trop élevés.

Le Conseil de politique nucléaire a pris acte que la maîtrise du programme EPR2, dans ses aspects industriels aussi bien qu'en termes de coûts et de délais, était insuffisante. C'est la raison pour laquelle le président de la République a décidé de changer le dirigeant d'EDF.

Je ne peux pas vous laisser dire, enfin, que la programmation pluriannuelle de l'énergie a été élaborée dans l'opacité. C'est la loi, tout d'abord, qui prévoit qu'elle soit adoptée par décret. Elle a, de plus, fait l'objet de très larges consultations et de milliers de propositions. Nous aurons encore l'occasion de débattre de cet enjeu de souveraineté, qui doit nous permettre de défossiliser notre économie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Julien Brugerolles](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (5<sup>e</sup> circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 551

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Industrie et énergie

**Ministère attributaire :** Industrie et énergie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 avril 2025